

Formation BP BR PHOTOVOLTAÏQUE



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les risques propres aux installations photovoltaïques en courant continu basse tension.
- Choisir le parcours BP ou BR selon les tâches et les compétences initiales.
- Appliquer les mesures de prévention dans les limites du symbole visé.
- Préparer l'avis après formation permettant à l'employeur de décider de l'habilitation.

LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATIONS

PUBLIC CIBLE

Profils BP : opérations élémentaires sur chaîne PV.
Profils BR : électriciens chargés d'interventions générales photovoltaïques.

PREREQUIS

BP : connaissance des tâches et consignes.
BR : compétences en électricité adaptées aux interventions. Profil validé avant inscription.

LIEU

En intra dans votre établissement

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation théorique et pratique. Attestation et avis après formation. L'employeur délivre le titre correspondant aux opérations confiées.

APPRENANTS

1 collaborateur minimum
10 collaborateurs maximum

DUREE

3 jours
(21 heures)

COMPÉTENCES

1

Socle commun de prévention

- Risques électriques, contacts, arcs et courts-circuits.
- Production persistante sous éclairage et limites d'intervention.
- Procédure d'habilitation et responsabilités de l'employeur.

2

Protections et sécurité

- Protections collectives, EPI et balisage adaptés aux opérations.
- Conduite à tenir en cas d'accident.

3

BP : opérations BT élémentaires sur chaîne PV

- Manipuler les modules et connecter une même chaîne par connecteurs débrochables, dans les limites du rôle BP.
- Respecter les consignes ; aucune assimilation à une intervention BR.

4

BR : interventions BT générales, champ photovoltaïque

- Préparer et sécuriser l'intervention dans les limites du rôle BR.
- Séparer et condamner selon les opérations autorisées.
- Réaliser les connexions, la maintenance et les mesurages autorisés.

Mises en situation et évaluations adaptées au parcours retenu.

Attestation et avis après formation ; titre décidé par l'employeur.

La formation ne confère pas une autorisation de travaux sous tension.